



Estimation d' un bien immobilier au plus juste

Par **fanbouc090748**, le **19/03/2011** à **07:10**

Bonjour,

Quatre enfants viennent de perdre leur dernier parent .

Fin 2004 ,lors du décès du père , la maison occupée par les parents avait été estimée à 122000 euros dans l' acte du Notaire .

Un des enfants veut garder cette maison mais en minimise le prix , c' est de bonne guerre

Comment peut on objectivement 7 ans plus tard avoir un prix honnête ?

J' ai pris plusieurs indices de revalorisation : Indice des Notaires sur Immoprix pour le département concerné (Sarthe), indice des coût construction , indices des loyers etc... et les prix obtenus sont dans une fourchette de 142 000 à 155 000 euros

Car nous voudrions éviter un recours dans une instance juridique.

Par **toto**, le **19/03/2011** à **11:07**

de toute façon, sauf si le conjoint survivant n'avait que l'usufruit, l'estimation au jour du décès du conjoint survivant par un professionnel est obligatoire: voyez d'abord l'estimation du notaire et négociez ensuite